

POLITIQUE SFDR

Article 3 - Politique d'intégration des risques de durabilité dans nos investissements

**La Financière de
l'Echiquier**

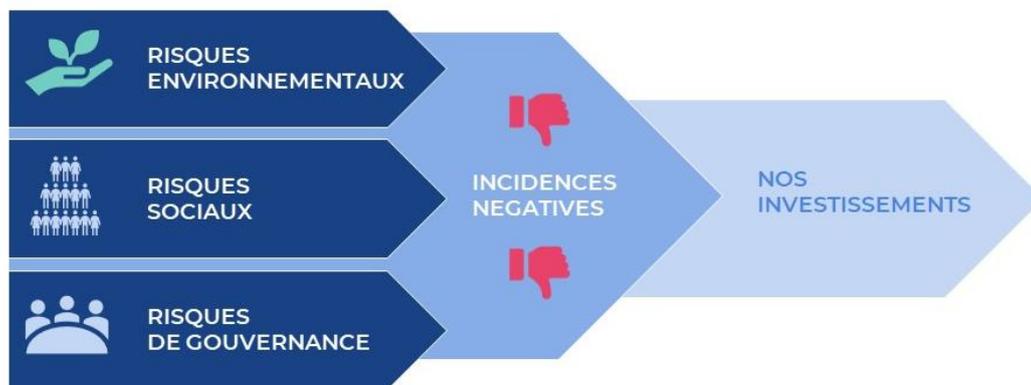
INTRODUCTION

Depuis les Accords de Paris sur le Climat et l'annonce du plan d'action de la Commission Européenne pour la Finance Durable, la prise de conscience sur les enjeux environnementaux - notamment climatiques -, sociaux et de gouvernance s'accélère. Elle **modifie la vision traditionnelle de la finance vers une finance plus responsable**.

Dans ce contexte, le **Règlement Européen (UE) 2019/2088, Sustainable Finance Disclosure Regulation (SFDR)** est entré en vigueur le 10 mars 2021. Il vise à pallier l'absence de règles harmonisées, au sein de l'Union européenne sur la **publication d'informations en matière de durabilité**. Destinées aux **investisseurs finaux**, ces informations doivent permettre de comparer les caractéristiques et les performances extra-financières des différents produits financiers.

La Financière de l'Echiquier (LFDE), acteur historique de l'investissement responsable, est pleinement engagé pour répondre à ces nouveaux enjeux et obligations en matière de finance durable. Dans le cadre de notre politique d'investissement responsable, nous prenons en compte les risques de durabilité sous-jacents à nos investissements.

Introduit par le Règlement Européen SFDR, **le risque de durabilité** se définit comme un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance qui, s'il survient, **pourrait avoir une incidence négative importante sur la valeur d'un investissement**.



L'objectif de ce document est de fournir plus d'informations sur notre approche d'investissement responsable globale pour identifier et atténuer les risques de durabilité dans nos décisions d'investissement.

La manière dont ces risques de durabilité sont pris en compte dans nos investissements diffère selon le degré croissant de prise en compte des critères extra-financiers dans la gestion des OPC. Ainsi, La Financière de l'Echiquier exerce son rôle d'investisseur responsable au travers de trois catégories de produits :

- 1) **[INVESTISSEMENT A IMPACT]** : Ces OPC reposent sur un processus de gestion « à impact », **intégrant des critères extra-financiers de façon significative**. Ces produits poursuivent également un ou plusieurs **objectifs d'investissement durable**. Avec ce type d'OPC, notre objectif est de **maximiser l'impact environnemental et social positif** de chacune de nos décisions d'investissement.

Ces OPC sont conformes à l'[article 9 de SFDR](#) et font, par ailleurs, l'objet d'une **labellisation ISR systématique**, a minima au moyen du label ISR de l'Etat français.

- 2) **[CONVICTIONS DURABLES]** : Ces OPC reposent par un processus de gestion **intégrant de façon significative des critères extra-financiers**. Ici, **l'analyse des critères extra-financiers a un impact significatif sur la sélection des entreprises en portefeuille**. Elle contribue à mieux identifier les risques et à détecter de nouvelles opportunités d'investissement.

Ces OPC sont conformes à l'[article 8 de SFDR](#) et font, par ailleurs, l'objet d'une **labellisation ISR systématique**, a minima au moyen du label ISR de l'Etat français.

- 3) **[INTEGRATION ESG]** : Pour le reste de nos OPC en gestion directe, notre approche consiste à **prendre en compte dans notre gestion des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance**. L'analyse des critères extra-financiers, et en particulier de la gouvernance, permet d'identifier les meilleures pratiques ESG et de mieux apprécier les risques auxquels les entreprises font face. Les critères extra-financiers **influencent la sélection des entreprises de façon non significative**.

Ces OPC sont conformes à l'[article 8 de SFDR](#).

Article 3 du Règlement SFDR : Ce document constitue notre réponse à l'article 3 du Règlement SFDR et présente la manière dont nos politiques d'investissement prennent en compte les risques de durabilité dans le processus d'investissement de nos fonds.

Périmètre : Le périmètre de ce document ne concerne que les OPC (fonds ouverts et mandats institutionnels) de la marque « Echiquier » de La Financière de l'Echiquier (LFDE), lancés et commercialisés avant le 31 mars 2024, ainsi que les OPC dédiés, OPC gérés selon des stratégies d'allocation, la gestion sous mandat auprès de la clientèle de la gestion privée et le conseil en investissement.

A partir du 1^{er} avril 2024, compte tenu de l'absorption de Tocqueville Finance (TFSA) par LFDE, la classification historique des OPC en Investissement à Impact, Convictions Durables et Intégration ESG de LFDE n'intègre pas encore les OPC gérés jusque-là par TFSA. Des travaux de convergence concernant les processus d'investissement responsable sont en cours et devraient aboutir dans les prochains mois.

Pour en savoir plus sur la manière dont les OPC gérés jusque-là par TFSA intègrent les risques de durabilité dans leur gestion, nous vous invitons à consulter la Politique Relative aux Risques en Matière de Durabilité, disponible sur le site internet du Groupe LBP AM, à la page « [Publications & rapports](#) ».

Concernant les stratégies quantitatives, ainsi que les fonds de fonds, conformes à l'article 6 de SFDR, nous attirons votre attention sur le fait qu'ils n'intègrent pas de critères ESG et donc de risques de durabilité dans leur gestion.

Mise à jour : Octobre 2024

SOMMAIRE

- I. **DEFINITION DU RISQUE DE DURABILITE ET IMPACT SUR NOS INVESTISSEMENTS**

- II. **POLITIQUE D'INTEGRATION DES RISQUES DE DURABILITE DANS LA GESTION DES OPC**
 - 1. MOYENS MIS EN ŒUVRE POUR INTEGRER LES RISQUES DE DURABILITE

 - 2. DEMARCHE D'INTEGRATION DES RISQUES DE DURABILITE

- III. **POLITIQUE D'INTEGRATION DES RISQUES DE DURABILITE DANS NOS ACTIVITES DE GESTION SOUS MANDAT**

I. DEFINITION DU RISQUE DE DURABILITE ET IMPACT SUR NOS INVESTISSEMENTS

Dans le cadre de notre politique d'investissement responsable, nous avons identifié plusieurs risques de durabilité pouvant impacter nos investissements.

Les risques de durabilité que nous abordons dans ce document sont couverts au travers de **trois grandes thématiques** :

- Les risques de durabilité relatifs à la thématique de la **Gouvernance** : Une gouvernance de qualité a le pouvoir de changer la destinée d'une entreprise. C'est depuis 30 ans notre conviction et la raison pour laquelle nous prêtons une attention particulière à la gouvernance des entreprises dans lesquelles nous investissons, ainsi qu'aux hommes et femmes qui les dirigent. Rechercher la performance en investissant dans des entreprises où la bonne gouvernance et l'excellence managériale impulsent des initiatives sociales et environnementales, créatrices de valeur pour l'ensemble des parties prenantes, est primordial. C'est de cette façon que nous appréhendons mieux leurs cultures et leurs risques.
- Les risques de durabilité relatifs à la thématique **Environnementale** : A La Financière de l'Echiquier, nous sommes convaincus que le changement climatique et le déclin de la biodiversité ont et auront un impact majeur sur notre société et sur les entreprises qui la composent. Par conséquent, il est essentiel que ces dimensions fassent partie intégrante de notre analyse des risques environnementaux des entreprises. Cette analyse doit à la fois permettre de comprendre l'exposition de l'entreprise à ces risques et la façon qu'elle a de les anticiper, de les gérer et de les réduire.
- Les risques de durabilité relatifs à la thématique **Sociale** : L'identification des risques liés à la thématique sociale est plus que matérielle pour une entreprise. Qu'il s'agisse d'une entreprise industrielle ou de service, une entreprise ne peut se développer sans l'engagement des hommes et des femmes qui la compose. Il est donc nécessaire d'intégrer dans notre analyse l'ensemble des risques sociaux auxquels peut être confrontée une entreprise : capital humain, droit de l'homme, santé et sécurité... Une analyse fine de ces aspects permet de nous assurer de la sincérité et de la qualité des politiques sociales déployées.

Veillez-vous référer au tableau ci-dessous pour retrouver le détail des risques de durabilité identifiés. Les principales modalités de prise en compte de chacun de ces risques y sont également décrites. Elles le sont également dans la partie II de ce document. Veuillez retrouver en annexe de ce document, dans la partie « Glossaire », la définition de chacun de ces risques de durabilité.

Afin de mieux appréhender les spécificités sectorielles, la description suivante des risques de durabilité inclut une distinction entre deux types de sociétés : les entreprises industrielles en **bleu**, et les entreprises de services en **vert** dans le tableau.

RISQUES DE DURABILITE	EFFETS PROVOQUES	PROBABILITE	HORIZON	IMPACT	MODALITES DE PRISE EN COMPTE
GOVERNANCE					
x Corruption	x Comportements contraires à l'éthique, voire frauduleux x Non-conformité aux lois et réglementations	Moyen	Moyen terme	Fort	x Analyse ESG (Gouvernance > Evaluation des risques extra-financiers) x Mesure et pilotage du score de controverses de nos OPC labellisés ISR
		Moyen	Moyen terme	Fort	
x Manque de contre-pouvoirs	x Difficultés à attirer et fidéliser des investisseurs x Répercussions financières et réputationnelles x Non-conformité aux lois et réglementations x Perte de talents et de dirigeants clés	Fort	Moyen terme	Fort	x Analyse ESG (Gouvernance > Contre-pouvoirs)
		Fort	Moyen terme	Fort	
x Santé financière de l'entreprise	x Difficultés à attirer et fidéliser des investisseurs x Répercussions financières et réputationnelles x Perte de talents et de dirigeants clés	Moyen	Moyen terme	Fort	x Analyse ESG (Gouvernance > Respect des actionnaires minoritaires)
		Moyen	Moyen terme	Fort	
ENVIRONNEMENT					
x Biodiversité	x Perturbation des écosystèmes x Conséquences néfastes pour les populations et l'activité des entreprises dépendantes des services naturels rendus par ces mêmes écosystèmes	Fort	Moyen terme	Fort	x Analyse ESG (Environnement > Politique et actions) x Score Maturité Climat et Biodiversité x Empreinte Biodiversité de nos OPC
		Faible	Long terme	Modéré	
x Risques Physiques	x Catastrophes naturelles x Répercussions financières (dommages directs aux actifs) x Répercussions indirectes (décolant de la perturbation de la chaîne d'approvisionnement)	Fort	Court terme	Fort	x Analyse ESG (Environnement > Politique et actions) x Score Maturité Climat et Biodiversité x Score de Risques Physiques
		Moyen	Court terme	Modéré	
x Risques de Transition	x Non-conformité aux lois et réglementations (augmentation du prix du carbone, quotas d'émissions) x Retards technologiques (substitution des produits existants par des produits moins carbonés) et faible R&D x Répercussions financières (augmentation des coûts, instabilité des marchés financiers) x Effet réputationnel négatif (changement de préférence des consommateurs)	Fort	Moyen terme	Fort	x Analyse ESG (Environnement > Politique et actions) x Score Maturité Climat et Biodiversité x Score de Risques de Transition
		Moyen	Moyen terme	Modéré	
SOCIAL					
x Absentéisme	x Affaiblissement de la productivité et de la performance x Détérioration du climat social et du bien-être au travail x Répercussions financières et réputationnelles	Moyen	Moyen terme	Modéré	x Analyse ESG (Social > Protection des salariés)
		Moyen	Moyen terme	Modéré	
x Inégalités professionnelles	x Non-conformité aux lois et réglementations x Répercussions financières et réputationnelles x Difficultés à attirer, développer, fidéliser des talents x Perte de talents et de dirigeants clés	Fort	Moyen terme	Modéré	x Analyse ESG (Social > Protection des salariés)
		Fort	Moyen terme	Modéré	
x Rotation des effectifs	x Difficultés à attirer, développer, fidéliser des talents x Perte de talents et de dirigeants clés x Répercussions financières et réputationnelles	Fort	Court terme	Fort	x Analyse ESG (Social > Fidélisation & progression) x Mesure et pilotage du taux de rotation des effectifs de nos OPC labellisés ISR
		Fort	Court terme	Fort	

Noter que les niveaux de probabilité d'occurrence, d'horizon et d'impact des risques de durabilité dépendent de multiples facteurs (taille de l'entreprise, secteur d'activité, implantation géographique...). Les informations présentes dans le tableau ci-dessus ont donc un caractère général, bien que nous ayons séparé les cas des entreprises industrielles et de service. L'évaluation de ces risques de durabilité ne sera pas la même d'une entreprise à une autre.

L'exposition concrète des investissements de LFDE à ces risques est atténuée par divers actions mises en place dans le cadre de notre démarche d'investisseur responsable (importance accordée à la gouvernance dans notre modèle de notation ESG, mise en place d'une Stratégie Climat et Biodiversité à l'échelle de la société, utilisation de la méthodologie propriétaire « Maturité Climat et Biodiversité »).

II. POLITIQUE D'INTEGRATION DES RISQUES DE DURABILITE DANS LA GESTION DES OPC

En tant qu'investisseur responsable, la prise en compte et l'intégration des risques de durabilité au niveau de chaque OPC géré est réalisée par nos équipes au travers d'un process rigoureux. Dans cette seconde partie, nous fournissons davantage d'informations sur la manière dont nous identifions, hiérarchisons et intégrons ces risques de durabilité dans nos décisions d'investissement.

1. MOYENS MIS EN ŒUVRE POUR INTEGRER CES RISQUES DE DURABILITE

Afin de sensibiliser à ces enjeux l'ensemble des équipes de La Financière de l'Echiquier, et notamment l'équipe de gestion collective, l'intégration des risques de durabilité dans la gestion de nos investissements est assurée sur plusieurs niveaux :

1. **L'équipe de Recherche Investissement Responsable (IR)** : La Financière de l'Echiquier a une équipe de Recherche IR dédiée composée de quatre personnes : une personne Responsable de la Recherche IR ainsi que trois analystes ISR dédiés à l'analyse ESG des entreprises et au support de l'équipe de gestion. Cette équipe est en charge d'accompagner l'ensemble des équipes de gestion dans la démarche d'intégration des risques de durabilité dans nos OPC.
2. **La gouvernance de LFDE** : L'investissement responsable est cœur de la stratégie de La Financière de l'Echiquier. Afin d'intégrer les enjeux climatiques dans les décisions stratégiques et d'anticiper les risques environnementaux liés à nos investissements, LFDE franchit un nouveau cap en 2021 en instaurant une **gouvernance climatique**, au plus haut niveau. Cette étape est cruciale pour maximiser notre impact et essayer ces enjeux à l'ensemble des équipes, des métiers, ainsi que dans toutes les prises de décision.
 - o **Les équipes de gestion** sont particulièrement mobilisées pour intégrer les enjeux climatiques dans nos décisions d'investissement.
 - o Les membres du **Conseil d'Administration** et du **Comité Exécutif**, qui supervisent le déploiement opérationnel de la stratégie Climat, sont spécifiquement formés aux enjeux finance-climat.
 - o La **direction de la gestion** suit le déploiement de cette stratégie appliquée à nos investissements, dont elle rend compte au Comité Exécutif.
 - o La **direction du marketing et de la communication** supervise le déploiement de la stratégie climat RSE, dont elle rend compte au Comité Exécutif.
3. **Le Comité GREaT du Groupe LBP AM** : En respect de la politique d'exclusion normative du Groupe LBP AM, une liste de surveillance normative a été mise en place, constituée d'émetteurs présentant un risque d'impact critique sur les droits humains ou l'environnement, via un suivi attentif des controverses, mais également de ressources externes (rapports d'ONG, plateformes spécialisées comme le Business and Human Rights Resource Center...) ou à la suite d'alertes de parties prenantes tierces. Une diligence renforcée est effectuée sur les émetteurs présents dans la liste de surveillance normative du Groupe LBP AM, afin d'analyser la gravité et l'étendue de la violation ou du risque, la probabilité de violations futures des normes éthiques

fondamentales, la diligence raisonnable mise en œuvre au sein de l'entreprise et leur effet de levier sur l'entreprise étudiée. Le Comité GREaT du Groupe LBP AM délibère sur les mesures à adopter, conformément au Principe 19 des Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (UNGPs¹), à l'issue de chaque diligence renforcée afin de réduire le risque d'impacts négatifs graves sur les Droits humains, et peuvent mettre en place les mesures suivantes :

- L'engagement de l'émetteur, de façon bilatérale ou collective,
- La dégradation des scores GREaT de l'émetteur,
- La mise en surveillance renforcée,
- Le gel ou la suspension,
- L'exclusion.

Ce comité nous permet de progresser collectivement vers une meilleure gestion de nos risques de durabilité et de préserver notre réputation.

Pour en savoir plus sur les moyens mis en œuvre pour intégrer les risques de durabilité dans notre gestion, nous vous invitons à consulter notre [Stratégie Climat et Biodiversité](#) et notre [Code de Transparence](#).

2. DEMARCHE D'INTEGRATION DES RISQUES DE DURABILITE

La **gestion des risques de durabilité** est au centre de la démarche d'investissement responsable de La Financière de l'Echiquier. Ces risques de durabilité sont appréhendés, depuis plusieurs années, de différentes façons :

1. **Politique d'exclusion** : Au sein de sa politique d'exclusion, LFDE a décidé d'exclure de ses investissements un ensemble de secteurs et de pratiques dites controversées sur le plan moral et/ou éthique. L'exclusion de ces activités est le résultat d'analyses approfondies, dont les principales conclusions sont présentées au sein de notre [Politique d'Exclusion](#). Notre politique d'exclusion est élargie et renforcée pour les OPC labellisés ISR, et en particulier pour nos OPC à Impact.
2. **Méthodologie propriétaire d'analyse ESG** : La prise en compte des critères ESG permet d'approfondir notre connaissance des entreprises, de mieux évaluer leurs risques Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance et ainsi de minimiser les risques de durabilités liés à nos investissements. La prise en compte plus ou moins contraignante des critères extra-financiers dans le processus d'investissement diffère en fonction des trois catégories de produits composant l'offre d'investissement responsable de LFDE.
 - **[INTEGRATION ESG]** : Notation ESG d'au moins 90% des valeurs en portefeuille, avec une attention particulière portée en interne à la gouvernance des entreprises et l'appui de MSCI ESG Research sur l'environnement et le social. Une note ESG minimale de 4,0/10 est nécessaire pour intégrer ces OPC gérés en Intégration ESG. La note ESG

¹ United Nations Guiding Principles on Business and Human Rights

moyenne pondérée de ces OPC doit être à tout moment supérieure à celle de leur univers d'investissement.

- **[CONVICTIONS DURABLES]** : Notation ESG de 100% des valeurs en portefeuille pour les OPC ISR Actions et 95% minimum pour les OPC ISR Obligataires et Multi-actifs. L'analyse ESG des émetteurs est systématique et préalable à l'investissement. Une note ESG minimale est nécessaire pour intégrer les OPC ISR et varie entre 5,5/10 et 6,0/10.
- **[INVESTISSEMENT A IMPACT]** : Notation ESG de 100% des valeurs en portefeuille. L'analyse ESG des émetteurs est systématique et préalable à l'investissement. Elle est entièrement internalisée (pas de recours à la recherche de MSCI ESG Research). Tout investissement dans les OPC est contraint par une note ESG et un score impact minimum. Ce filtre « Impact » se base sur deux méthodologies propriétaires :
 - Le « **Score ODD** » : Pour identifier les entreprises contribuant positivement aux Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU. Cette méthodologie se base sur une analyse approfondie de la contribution positive des produits et services des entreprises ainsi que de l'impact de leurs initiatives RSE sur la conduite de leurs activités.
 - Le « **Score Maturité Climat et Biodiversité** » : Pour refléter le niveau d'avancement des entreprises dans la prise en compte des enjeux climatiques et de biodiversité. Cette méthodologie est le fruit de l'expertise de l'équipe de gestion et du conseil itératif fourni par le cabinet I Care.

Les grandes familles de critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance pris en compte par les OPC dans le cadre de notre méthodologie d'analyse ESG sont décrits dans le tableau ci-dessous et plus en détails dans notre Code de Transparence.

NOTE ESG GLOBALE	INDUSTRIE	SERVICE
NOTE GOUVERNANCE	62,50%	62,50%
x Compétence de l'équipe dirigeante	50%	50%
x Contre-pouvoirs	17%	17%
x Respect des actionnaires minoritaires	16%	16%
x Evaluation risques extra-financiers	17%	17%
NOTE RESPONSABILITÉ	37,50%	37,50%
NOTE ENVIRONNEMENT	50%	34%
x Politique environnementale & actions	33%	33%
x Résultats	33%	33%
x Fournisseurs	17%	17%
x Impact environnemental des produits	17%	17%
NOTE SOCIAL	50%	66%
x Fidélisation & progression	34%	34%
x Protection des salariés	33%	33%
x Fournisseurs	11%	11%
x Impact social des produits	11%	11%
x Relations avec la société civile	11%	11%
NOTE DE CONTROVERSE	max. - 20%	max. - 20%

3. **Gestion des controverses** : Une attention particulière est portée à l'existence de controverses ESG.
- **Lors de l'analyse ESG des entreprises** : Depuis 2017, notre méthodologie d'analyse ESG intègre un malus de controverse au sein du calcul de la note ESG. Celui-ci vient impacter directement la note ESG. Il nous permet de sanctionner plus directement les entreprises dont nous considérons qu'elles méritent de voir leur note ESG réduite à la suite d'une ou plusieurs controverses significatives liées à un risque de durabilité. De plus, l'historique des controverses ESG de l'entreprise viendra impacter notre vision de celle-ci sur les trois piliers ESG. Ce malus est d'un maximum de 2 points et peut sanctionner les controverses ESG sur les trois piliers.
 - **Lors du suivi des entreprises en portefeuille** : Un suivi quotidien des controverses ESG des entreprises de nos portefeuilles est réalisé par nos équipes avec le soutien de la recherche de MSCI ESG Research. Dans ce cadre, un système d'alerte des controverses a été mis en place sur la plateforme MSCI ESG Research pour notifier directement les gérants et les équipes de gestion en cas de nouvelles controverses ESG sur leurs valeurs et/ou en cas d'une évolution (amélioration ou dégradation) du niveau de gravité des controverses. Après avoir établi un dialogue avec l'entreprise afin de juger du niveau de gravité et de risque de durabilité d'une controverse, si celle-ci est jugée significative, elle aura alors sur un impact direct sur sa note ESG.
 - **Par le Comité GREaT du Groupe LBP AM** : Le Comité GREaT, décrit plus haut, se tient pour statuer sur les cas de controverses les plus sensibles.
4. **Engagement et Transparence** : Au-delà de la prise en compte des risques lors de la notation ESG, notre dialogue avec les entreprises autour des axes de progrès que nous leur fixons les encourage à mieux gérer leurs risques de durabilité :
- **Dialogue actionnarial** : Rencontres régulières avec le management des entreprises en portefeuille permettant d'aborder les axes de progrès identifiés lors de l'analyse ESG de chaque société. Pour les OPC labellisés ISR, l'analyse ESG d'un émetteur s'accompagne d'un entretien systématique dédié aux enjeux ESG. A son issue, nous partageons avec l'entreprise concernée des suggestions d'axes de progrès. Les efforts réalisés par les entreprises sur ces axes de progrès, relatifs aux risques de durabilité, sont suivis dans la durée.
 - **Vote aux AG** : Exercice systématique des droits de vote par l'ensemble des gérants pour 100% des valeurs présentes dans les portefeuilles avec une attention particulière portée aux résolutions environnementales et sociales.
 - **Démarche de transparence** : Transparence accrue sur notre approche d'Intégration des critères ESG dans la gestion ainsi que sur nos investissements via la publication de documents disponibles en libre accès sur le site internet de La Financière de l'Echiquier.

5. **Indicateurs de performance ESG et Contrôles associés** : L'ensemble des processus décrit ci-dessus nécessite la mise en place d'un pilotage et d'un suivi permanent des risques de durabilité :
- **Au sein de la gestion des indicateurs de performance ESG** : Pour protéger les actifs de nos clients des risques de durabilité, LFDE entend monitorer et maîtriser son exposition à ces risques. Divers outils sont mis à disposition de l'équipe de gestion par l'équipe de Recherche IR afin de les aider à piloter la performance ESG de leurs portefeuilles ex-ante (note ESG moyenne pondérée du portefeuille et indicateurs de performance ESG dont indicateurs climatiques). Nous accordons une place particulière dans notre dispositif au pilotage des indicateurs climatiques afin de mesurer l'impact de nos investissements sur le climat. Ce choix est cohérent avec la mise en œuvre de la Stratégie Climat et Biodiversité à La Financière de l'Echiquier.

 - **Au sein de reporting associés** : Dans le cadre de notre Stratégie Climat et Biodiversité et de notre approche d'investissement responsable, nous nous sommes engagés à être transparent et à rendre compte des résultats obtenus, au travers, par exemple des indicateurs de performance ESG suivants :
 - Empreinte carbone
 - Empreinte biodiversité
 - Part verte
 - Score de risques physiquesLe niveau de prise en compte des indicateurs de performance ESG sur dépend de la catégorie de produits : plus l'OPC a une approche d'investissement responsable engagée, plus nombreux sont les indicateurs de performance ESG suivis et publiés.

 - **Au sein de contrôles associés** : La Financière de l'Echiquier a mis en place un dispositif de contrôles notamment au travers des équipes « Middle Office », « Risques » et « Contrôle interne » afin de s'assurer de la conformité des portefeuilles avec les règles ESG fixées pour leur gestion. Ces contrôles portent notamment sur le suivi des exclusions, l'existence de notations conformes aux minima requis. D'autres contrôles plus ponctuels s'assurent de la qualité des indicateurs de performance ESG des fonds (taux de sélectivité, performance ESG du portefeuille par rapport à celle de leur univers d'investissement).

Pour en savoir plus sur l'ensemble des étapes de notre démarche d'intégration des risques de durabilité, rendez-vous sur notre [Code de transparence](#), disponible sur le site internet de La Financière de l'Echiquier, dans la section « Investissement Responsable », sur la page « [Pour aller plus loin](#) », au sein de la rubrique « Documents LFDE – Approche et Méthodologies ».

FOCUS SUR LES RISQUES CLIMAT ET BIODIVERSITE (LOI ENERGIE & CLIMAT – ARTICLE 29)

Les risques liés au climat et à la biodiversité sont pris en compte de plusieurs façons dans nos OPC :

- **Au sein de la Stratégie Climat et Biodiversité** : LFDE a formalisé début 2021 une Stratégie Climat et Biodiversité ambitieuse qui fixe un certain nombre d'objectifs afin d'intégrer progressivement la gestion des risques climatiques (dont ceux liés à la protection de la biodiversité) à l'ensemble de ses investissements. Dans ce cadre, LFDE exclut de façon systématique et pour l'ensemble de sa gamme toute société active dans le secteur du charbon thermique, selon les règles définies par notre [Politique charbon](#) et vise l'arrêt total du financement du charbon thermique d'ici 2030 dans les pays de l'OCDE et 2040 dans tous les autres pays du monde. Des engagements sur la mesure de la performance climatique et de la contribution à la transition de nos investissements ont également été pris. Retrouvez dans le calendrier ci-dessous l'ensemble des métriques climatiques et biodiversité que nous reporterons dans le cadre de notre Stratégie Climat et Biodiversité.

METRIQUES	INVESTISSEMENT A IMPACT ET CONVICTIONS DURABLES	INTEGRATION ESG
PERFORMANCE CLIMATIQUE		
x Empreinte Carbone (dont scope 3)	2021	2021
x Empreinte Biodiversité	2023	2023
RISQUES CLIMATIQUES		
x Risque de Transition	2021	2022
x Risque Physique	2021	2022
CONTRIBUTION A LA TRANSITION		
x Part Verte	2021	2021
x Part Brune	2021	2021
x Alignement 2°C	2021	2022

Veillez noter que les dates de ce calendrier ont été établies dans le cadre du lancement de notre Stratégie Climat en mars 2021. Nous pourrions être amenés à publier plus tôt que prévu sur ces métriques.

- **Au sein de la note ESG et en particulier de la note Environnementale** : Ces enjeux sont analysés pour chaque entreprise au travers de leur politique environnementale et des actions mises en œuvre afin de réduire leur impact sur le changement climatique. La note Environnementale représente environ 20% de la note ESG d'un émetteur « Industrie » et environ 15% de la note ESG d'un émetteur « Services ». Cette note ESG constitue un filtre plus ou moins contraignant au sein du processus de gestion de nos OPC intégrant des critères ESG dans leur gestion.

- **Au sein du « Score ODD »** : Les critères relatifs au climat sont pris en compte dans la sélection positive des entreprises, au travers du Score « Solutions » d'émetteurs contribuant pour au moins 20% de leur chiffre d'affaires aux Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU dont les deux suivants : ODD 7 : Energie propre et d'un coût abordable ; ODD 11 : Villes et communautés durables. Le thème de la biodiversité est également intégré à plusieurs reprises dans notre score, que ce soit dans l'analyse des produits et services distribués par l'entreprise (Score « Solutions ») et dans l'analyse de la conduite responsable de leurs activités (Score « Initiatives »).
- **Au sein du « Score Maturité Climat et Biodiversité »** : Les critères relatifs au climat et à la biodiversité sont pris en compte dans la sélection positive des entreprises via le score Maturité Climat et Biodiversité. Il évalue la maturité des émetteurs dans leur prise en compte des enjeux climatiques et biodiversité. La prise en compte de la biodiversité est conditionnée au degré (fort ou faible) d'impact et/ou de dépendance du secteur de chaque entreprise sur cette thématique.

SCORE DE MATURETE CLIMAT ET BIODIVERSITE DEGRE <u>FORT</u> D'IMPACT ET/OU DE DEPENDANCE A LA BIODIVERSITE	PONDERATION
GOUVERNANCE CLIMATIQUE	30%
ENGAGEMENT CLIMAT	30%
ENGAGEMENT BIODIVERSITE	30%
TRANSITION JUSTE	10%
CONTROVERSES CLIMATIQUES ET DE BIODIVERSITE	max. - 20%

SCORE DE MATURETE CLIMAT ET BIODIVERSITE DEGRE <u>FAIBLE</u> D'IMPACT ET/OU DE DEPENDANCE A LA BIODIVERSITE	PONDERATION
GOUVERNANCE CLIMATIQUE	30%
ENGAGEMENT CLIMAT	60%
TRANSITION JUSTE	10%
CONTROVERSES CLIMATIQUES ET DE BIODIVERSITE	max. - 20%

Compte tenu du peu d'informations disponibles à ce jour sur la prise en compte des enjeux biodiversité et de ses incidences négatives par les entreprises et du manque de maturité des données et méthodologies existantes, notre approche sur la gestion de cet enjeu s'inscrit dans une dynamique d'amélioration continue.

Nous avons ainsi rejoint l'initiative de la [Fondation Finance for Biodiversity](#), fin 2020, et nous sommes engagés, à l'horizon 2024, à intégrer des critères de biodiversité dans nos analyses, à mesurer l'impact de nos investissements, à les publier en toute transparence et à nous engager avec les sociétés sur le sujet.

III. POLITIQUE D'INTEGRATION DES RISQUES DE DURABILITE DANS NOS ACTIVITES DE GESTION SOUS MANDAT

Notre offre de gestion sous mandat se décline sous deux principales formes, selon qu'il s'agisse d'investisseurs institutionnels ou privés :

1. Concernant les **investisseurs institutionnels**, une stratégie d'investissement est définie en amont avec l'investisseur. En fonction de ses exigences en matière de prise en compte des risques de durabilité, le mandat sera alors conforme à l'article 6, 8 ou 9. Le processus de gestion déployé dans le mandat suivra les contraintes attachées aux différentes catégories de produits décrites précédemment.
2. Concernant les **investisseurs privés**, l'approche extra-financière et notamment la conformité au Règlement SFDR se fait de façon indirecte à travers la sélection des actifs dans les mandats. Ainsi, la prise en compte des risques en matière de durabilité dépend des supports sélectionnés par le gérant. Les principaux actifs sont des OPC gérés par LFDE qui intègrent de façon plus ou moins contraignante une approche extra-financière telle que décrite précédemment. Toutefois, en l'absence de prise en compte formelle des critères extra-financiers et des risques de durabilité dans leur gestion, les mandats sont donc à ce jour considérés comme conformes à l'article 6 de SFDR. Cela n'empêche aucunement la présence dans le portefeuille du client d'une part importante des OPC qui, eux, sont conformes aux articles 8 et 9.

GLOSSAIRE

RISQUES DE GOUVERNANCE :

Contre-pouvoirs : Le contre-pouvoir est défini comme le pouvoir qui s'organise face à une autorité établie. Son effet restreint l'exercice du pouvoir en place et permet de proposer une alternative aux décisions de cette autorité. *Source : Savigny-Avenir*

Corruption : La corruption est définie par les régulateurs comme l'agissement par lequel une personne investie d'une fonction déterminée, publique ou privée, sollicite ou accepte un don, une offre ou une promesse en vue d'accomplir, retarder ou omettre d'accomplir un acte entrant, d'une façon directe ou indirecte, dans le cadre de ses fonctions. *Source : Ministère de la Justice*

Santé financière de l'entreprise : Une entreprise est dite en bonne santé lorsqu'elle peut afficher à la fois un bon résultat financier et est apte à conserver ses performances dans le futur. *Source : Data-B*

RISQUES ENVIRONNEMENTAUX :

Biodiversité : La biodiversité est définie par la diversité des espèces vivantes (micro-organismes, végétaux et animaux) présentes dans un milieu. *Source : Ministère de la Transition écologique*

Risque physique : Le risque physique résultant du changement climatique est défini par les régulateurs comme pouvant être lié à des événements de court terme dits « aigus » ou à des changements à plus long terme dits « tendanciels », dans les régimes climatiques. *Source : Fédération Française d'Assurance*

Risque de transition : Le risque de transition est défini comme les effets de la mise en place d'un modèle économique bas-carbone lié à l'évolution des politiques et de la réglementation (augmentation du prix du carbone, quotas d'émissions, ...), des technologiques (substitution des produits existants par des produits moins carbonés), du marché (augmentation des coûts, instabilité des marchés financiers, ...) et de réputation (changement de préférence des consommateurs, ...). *Source : Fédération Française d'Assurance*

RISQUES SOCIAUX :

Absentéisme : L'absentéisme est défini comme l'absence répétée ou systématique de certains employés sur leur lieu de travail. *Source : Ministère du Travail*

Inégalité professionnelle : L'inégalité professionnelle est définie comme le manque d'égalité des droits et des chances entre les femmes et les hommes notamment en ce qui concerne l'accès à l'emploi, les conditions de travail, la formation, la qualification, la mobilité, la promotion, l'articulation des temps de vie et la rémunération (cf. définition de l'égalité salariale). *Source : Légifrance*

Rotation des effectifs : Le taux de rotation des effectifs est défini comme le renouvellement des employés dans une même entreprise, en fonction des démissions, des licenciements ou encore des ruptures de contrats à l'amiable. *Source : Ministère du Travail*



LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER
53, AVENUE D'IENA - 75 116 PARIS - TEL : 01.47.23.90.90 - www.lfde.com
S.A. AU CAPITAL DE 10 047 500 € - SIREN 352 045 454 - R.C.S PARIS
SOCIETE DE GESTION AGREE PAR L'AMF SOUS LE NUMERO 91 004